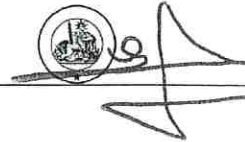


DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS



COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Décision n°069-24

Objet : Contrat de réservation Frisson Sport (Plaine Forme)

Le Maire de Coubron,

VU la délibération n° 1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le contrat présenté par La SARL FRISSONS SPORT (la Plaine Forme), pour les entrées des enfants du centre de loisir élémentaire.

VU le titulaire du contrat, SARL FRISSONS SPORT
2 rue Jean JAURES
93470 COUBRON

DECIDE

D'autoriser le paiement d'un acompte de 46.80 € à FRISSONS SPORT, pour les entrées du 14 août 2024 des enfants du centre de loisir élémentaire.

D'inscrire les dépenses y afférentes au Budget communal de l'exercice ;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait sera affiché sur les panneaux administratifs en Mairie.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, et à Monsieur le Trésorier Principal de Le Raincy.

Fait à Coubron, le : 17 mai 2024

Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile de France
Vice-Président de « Grand Paris Grand Est

Ludovic TORO



